



Perspectives économiques régionales 2018-2023 – Ralentissement de la croissance économique à moyen terme et baisse importante du taux de chômage dans les trois régions

Ces perspectives s'appuient sur un scénario de croissance économique belge en ralentissement progressif à partir de 2021, dans le contexte d'un cycle économique arrivé à maturité en zone euro et d'une croissance européenne bridée à moyen terme par le vieillissement de la population.

Ralentissement progressif de la croissance du PIB des trois régions

Au cours de la période 2018-2020, la croissance du PIB belge devrait se maintenir à 1,6 % chacune de ces années, soit un chiffre à peine inférieur à celui observé en 2017 (1,7 %). Cette croissance nationale se déclinerait comme suit au niveau régional : 1,7 % par an en moyenne en Flandre (1,9 % en 2017), 1,5 % en Wallonie (1,7 % en 2017) et 1,3 % en Région de Bruxelles-Capitale (1,2 % en 2017).

À partir de 2021, la croissance nationale entamerait un ralentissement progressif, pour atteindre 1,2 % en 2023. Ce ralentissement serait également de mise dans chacune des trois régions : à Bruxelles, la croissance du PIB ralentirait à 0,9 % en 2023 ; en Flandre, elle passerait à 1,3 % et, en Wallonie, à 1,1 %.

Sur l'ensemble de la période 2017-2023, la branche d'activité des « autres services marchands » (regroupant notamment les services aux entreprises) est celle qui devrait contribuer le plus à la croissance économique de chacune des trois régions (à hauteur de 0,7 point de pourcentage (pp) en moyenne par an en Flandre et de 0,5 pp en Wallonie et à Bruxelles). Viendraient ensuite les branches « crédit et assurances » et « administration publique et enseignement » (0,2 pp chacune) à Bruxelles et l'industrie manufacturière (0,2 pp) tant en Flandre qu'en Wallonie. La croissance économique flamande serait également soutenue par le « commerce et horeca » (0,2 pp) tandis qu'en Wallonie, les branches « santé et action sociale » et « administration publique et enseignement » contribueraient également à la croissance régionale de manière relativement importante (0,2 pp chacune).

Taux de chômage en baisse continue dans les trois régions

Entamée depuis plusieurs années, la baisse des taux de chômage¹ des trois régions se poursuivrait au cours de la période de projection. À Bruxelles, le taux de chômage passerait ainsi de 17,5 % en 2017 à 12,4 % en 2023, en Flandre de 7,2 % à 4,4 % et en

Wallonie de 14,1 % à 10,6 %. Cette diminution s'explique tant par la croissance de l'emploi (surtout en début de période) que par le ralentissement de la croissance de l'offre de travail (surtout en fin de période).

Tout d'abord, en 2017-2018, soutenues par la croissance de la valeur ajoutée et de nouvelles mesures prises pour limiter le coût du travail, les créations nettes d'emploi demeuraient très importantes dans les trois régions : +1,0 % par an en moyenne à Bruxelles et +1,4 % en Flandre et en Wallonie.

Durant la période 2019-2020, la progression de l'emploi intérieur ralentirait dans les trois régions, sous l'effet conjugué de la remontée des gains de productivité et du tassement de l'activité économique marchande ; elle s'élèverait malgré tout encore à 0,6 % par an en moyenne à Bruxelles, 0,9 % en Wallonie et 1,1 % en Flandre. La croissance de l'emploi intérieur faiblirait davantage en 2021-2023, suite au nouveau ralentissement de l'activité économique et, dans une moindre mesure cette fois, à la remontée des gains de productivité ; elle atteindrait 0,5 % par an en moyenne à Bruxelles, 0,6 % en Wallonie et 0,7 % en Flandre. Cumulées sur l'ensemble de la période 2017-2023, les créations nettes d'emploi s'élèveraient à 200 000 unités en Flandre, 81 000 unités en Wallonie et 32 000 unités à Bruxelles.

Même si la croissance de l'emploi bruxellois selon le lieu de travail apparaît relativement faible, il n'en va pas de même pour l'emploi des résidents bruxellois. En effet, seule la moitié des postes de travail situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale sont occupés par des Bruxellois ; il est donc nécessaire de tenir compte également des dynamiques de navettes domicile-travail. Au cours des quinze dernières années, la part des résidents bruxellois, tant dans l'emploi intérieur de leur propre région que dans celui des deux autres régions, s'est constamment accrue. Cette tendance devrait se prolonger en projection de sorte qu'au cours de la période 2017-2023, la croissance de l'emploi des résidents bruxellois atteindrait en moyenne 1,4 % par an (soit 46 000 unités en cumulé sur l'ensemble de la période).

1. Concept administratif.

Ensuite, la baisse des taux de chômage régionaux est également le résultat d'une offre de travail (ou « population active ») qui présente, dans les trois régions, un profil sensiblement décroissant, de sorte qu'en 2023, la croissance de l'offre de travail serait quasi nulle dans chacune des régions : +0,1 % à Bruxelles, 0,0 % en Flandre et -0,1 % en Wallonie. En moyenne, sur l'ensemble de la période 2017-2023, la croissance de la population active atteindrait 0,1 % par an en Wallonie. Elle serait plus dynamique en Flandre (0,4 %) en raison de la hausse plus soutenue des taux d'activité et aussi à Bruxelles (0,3 %) où elle continue d'être portée par les impulsions démographiques, bien que dans une mesure moindre qu'au cours du passé récent.

La baisse importante et rapide des taux de chômage pourrait s'accompagner de risques, et notamment celui d'une pénurie (accrue) de main-d'œuvre dans certains segments du marché du travail (métiers, qualifications).

Accélération des gains de productivité et de la progression salariale dans les trois régions au cours de la période de projection

La croissance économique intensive en main-d'œuvre du début de la période a pour corollaire une faiblesse des gains de productivité. Plus précisément, dans les branches d'activité marchande, les gains de productivité réelle par tête au cours de la période 2017-2018 ne dépasseraient pas 0,3 % par an en moyenne en Flandre, 0,1 % en Wallonie et 0,0 % à Bruxelles. Ils se redresseraient néanmoins par la suite pour finalement atteindre, au cours de la période 2021-2023, 0,8 % par an en moyenne en Région flamande et 0,6 % en Région wallonne et à Bruxelles.

Le profil d'évolution du coût salarial réel par tête dans les branches d'activité marchande ressemblerait à celui des gains de productivité réelle par tête, et ce dans les trois régions : quasiment atone en 2017-2018 (-0,2 % par an en moyenne à Bruxelles, 0,0 % en Wallonie et +0,1 % en Flandre) avant de se redresser. Au cours de la période 2021-2023, la croissance du coût salarial réel par tête atteindrait 1,0 % par an en moyenne en Flandre et à Bruxelles et 0,9 % en Wallonie.

Le revenu disponible réel des ménages serait en nette augmentation au cours de la période 2017-2019 (1,6 % par an en moyenne en Région wallonne et 1,9 % en Région bruxelloise et en Région flamande), soutenu, dans les trois régions, notamment par les nombreux emplois créés ainsi que par les réductions additionnelles d'impôt des personnes physiques accordées dans le cadre du tax shift. Par la suite (2020-2023), malgré un salaire brut horaire réel en accélération mais en l'absence de nouvelles mesures de baisse des prélèvements obligatoires, la croissance du revenu disponible réel des trois régions devrait fléchir pour retomber en moyenne à 1,4 % par an en Région bruxelloise, 1,3 % en Région flamande et 1,1 % en Région wallonne.

Finances publiques régionales déficitaires à moyen terme

Dans cette projection à politique inchangée, et compte tenu des informations disponibles début juin 2018, le compte de l'ensemble des communautés et régions serait en déficit au cours de la période 2018-2023, après avoir enregistré un léger surplus en 2017. Ce déficit oscillerait autour de 0,15 % du PIB national à partir de 2020. La Communauté française, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale seraient déficitaires sur la période 2018-2023. En surplus en 2019, la Communauté flamande serait en déficit à partir de 2020, tout comme la Commission communautaire commune.

Que sont les Perspectives économiques régionales ?

Les « Perspectives économiques régionales 2018-2023 » sont le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) et Statistiek Vlaanderen.

Les perspectives régionales constituent une désagrégation des « Perspectives économiques 2018-2023 » de l'économie belge publiées en juin 2018 par le Bureau fédéral du Plan. Ces perspectives nationales sont réalisées « à politique inchangée », c'est-à-dire ne prenant en compte que les mesures formellement décidées et pour lesquelles les modalités d'application sont connues avec suffisamment de détail.

La projection nationale est basée sur un contexte international marqué par une croissance économique de la zone euro particulièrement dynamique en 2017-2018 (2,4 % par an en moyenne) mais qui ralentit progressivement par la suite pour atteindre 1,4 % en 2023. Ce scénario international est entouré de plusieurs risques à la baisse, notamment une détérioration des relations commerciales internationales, une forte hausse du prix du pétrole brut suite à des tensions géopolitiques et l'incertitude quant au résultat des négociations du Brexit.

L'exercice de désagrégation régionale est généralement réalisé à l'aide de clés de répartition régionale endogènes, c'est-à-dire déterminées par un ensemble d'équations estimées par des méthodes statistiques. Il s'agit donc d'une approche de type « top-down ». Le compte des communautés et régions constitue toutefois une exception. Ce compte est en effet déjà le résultat de l'agrégation des comptes individuels des différentes entités.

Les perspectives régionales réalisées permettent de brosser, sous l'hypothèse de politique inchangée, le tableau du paysage économique des trois régions pour les cinq années à venir et d'identifier tout déséquilibre économique qui pourrait surgir, se creuser ou perdurer à moyen terme.

Pour plus d'informations:

Delphine Bassilière, tél.: 02/507 74 58, e-mail: db@plan.be; Didier Baudewyns, tél.: 02/507 73 66, e-mail: dib@plan.be

Chiffres-clés de la projection régionale

	Moyennes				
	2003-2009	2010-2016	2017-2019	2020-2023	2017-2023
1. Produit intérieur brut en volume (1)					
Royaume	1,6	1,3	1,6	1,4	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,0	0,5	1,3	1,1	1,2
Région flamande	1,8	1,6	1,8	1,5	1,6
Région wallonne	1,5	1,1	1,6	1,2	1,4
2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)					
Royaume	2,6	2,5	2,6	2,8	2,7
Région de Bruxelles-Capitale	1,6	1,6	2,0	2,4	2,2
Région flamande	2,9	2,3	2,7	2,8	2,8
Région wallonne	3,0	4,0	2,5	2,9	2,7
3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)					
Royaume	0,7	0,6	0,3	0,7	0,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,4	-0,0	0,3	0,6	0,4
Région flamande	0,9	0,9	0,4	0,8	0,6
Région wallonne	0,5	0,4	0,2	0,6	0,4
4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)					
Royaume	-0,3	-0,3	0,2	0,8	0,6
Région de Bruxelles-Capitale	-0,3	-0,7	0,1	0,8	0,5
Région flamande	-0,3	-0,1	0,3	0,9	0,6
Région wallonne	-0,4	-0,2	0,2	0,7	0,5
5. Emploi intérieur (1)					
Royaume	1,0	0,7	1,2	0,7	0,9
Région de Bruxelles-Capitale	0,5	0,4	0,8	0,5	0,6
Région flamande	1,0	0,8	1,3	0,8	1,0
Région wallonne	1,1	0,6	1,2	0,7	0,9
6. Revenu disponible des ménages (en termes réels) (1)					
Royaume	1,1	-0,1	1,8	1,3	1,5
Région de Bruxelles-Capitale	1,2	-0,2	1,9	1,4	1,6
Région flamande	1,2	-0,1	1,9	1,3	1,6
Région wallonne	0,9	-0,2	1,6	1,1	1,3
	2017	2018	2019	2020	2023
7. Taux de chômage (définition BFP) (4)					
Royaume	10,4	9,5	9,0	8,5	7,2
Région de Bruxelles-Capitale	17,5	16,3	15,6	14,8	12,4
Région flamande	7,2	6,5	6,0	5,6	4,4
Région wallonne	14,1	13,0	12,6	12,1	10,6
8. Taux d'emploi (15-64 ans)					
Royaume	65,6	66,4	66,9	67,5	68,8
Région de Bruxelles-Capitale	57,6	58,1	58,4	58,8	60,1
Région flamande	70,2	71,0	71,7	72,3	73,7
Région wallonne	60,3	61,0	61,4	61,9	63,0
9. Solde de financement des communautés et régions (millions d'euros)					
Ensemble des communautés et régions	469	-1898	-434	-1157	-838
Région de Bruxelles-Capitale	-122	-255	-183	-184	-114
Commission communautaire commune	18	7	13	-21	-36
Région flamande (5)	1094	-833	67	-512	-374
Région wallonne	-309	-676	-206	-324	-279
Communauté française	-211	-170	-163	-157	-105

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Communauté flamande.

Source : Calculs BFP, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen sur base des comptes régionaux (ICN).